

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'OISE
Arrondissement de Clermont
Canton de St Just-en-Chaussée

PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESQUENNOY

Séance du vendredi 14 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze octobre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur GERMAIN Sylvain, Maire.

Membres présents :

Mr Sylvain GERMAIN, Mme Michèle HEMARD, Mr Patrick VAN DAELE, Mr Jean-Claude LAMOISE, Mr Maurice HERMENT, Mr Olivier RUBIGNY, Mme Corinne DELATTRE, Mme Claudy DENAIN.

Membres absents :

- Mr Jean-Marc EVRARD (pouvoir à Mr Sylvain GERMAIN),
- Mme Cydalia RUCQUOY (pouvoir à Mr Patrick VAN DAELE),
- Mr Philippe CNUDE (pouvoir à Mr Jean-Claude LAMOISE),
- Mr Pascal VIGIER,
- Mr Vianney MULLIEZ,
- Mme Jennifer BALOCHARD.

Le quorum (huit-8) est atteint puisque 8 conseillers sont présents: le Conseil Municipal peut légalement délibérer.

ORDRE DU JOUR :

- ↳ Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- ↳ Désignation d'un secrétaire de séance
- ↳ Marché « Travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement avec création d'un ouvrage de transfert et construction d'une station d'épuration - Lot 2 – Construction d'une station d'épuration filtres plantés de roseaux » : avenant n°1 : changement de dénomination sociale et nouveau rib.
- ↳ Marché « Travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement avec création d'un ouvrage de transfert et construction d'une station d'épuration - Lot 2 – Construction d'une station d'épuration filtres plantés de roseaux » : avenant n°2 : modifications techniques sans incidences financières.
- ↳ Acceptation devis nouvelle canalisation d'eau pluviale et passage électricité.
- ↳ Acceptation devis réparation de la toiture de la salle des sports.
- ↳ Attribution du marché « Amélioration de la circulation douce des trottoirs rues St Antoine et St Pierre »
- ↳ Règlement du service d'adduction d'eau potable.
- ↳ Questions diverses

A – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité des membres élus présents (11 voix POUR).

B - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne Mr Olivier RUBIGNY, secrétaire de séance à l'unanimité des membres élus présents et représentés (11 voix POUR).

C – MARCHÉ « TRAVAUX DE MISE EN SÉPARATIF DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT AVEC CRÉATION D'UN OUVRAGE DE TRANSFERT ET CONSTRUCTION D'UNE STATION D'ÉPURATION – LOT 2 – CONSTRUCTION D'UNE STATION D'ÉPURATION FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX » : AVENANT N°1 : CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE ET NOUVEAU RIB.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la SAS OPURE, titulaire du marché a changé de dénomination sociale et est devenue CREAMSTEP « Création Réalisation Étude et Aménagement de Stations d'Épuration », depuis le 1er janvier 2021.

Ce changement n'affecte pas la forme juridique de l'entreprise ni sa domiciliation, mais uniquement sa raison sociale. Un nouveau RIB est versé au contrat, suite à la modification des coordonnées bancaires. La société CREAMSTEP assumera la totalité des obligations définies dans les documents contractuels préalablement acceptés pour la société OPURE à la signature du marché.

Ces nouvelles dispositions sont actées par le présent avenant n° 1.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres élus et représentés (11 voix POUR), décident :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cet avenant n°1,
- **D'INSCRIRE** cette décision sur le registre des délibérations sous le numéro **2022-54**.

D – MARCHÉ « TRAVAUX DE MISE EN SÉPARATIF DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT AVEC CRÉATION D'UN OUVRAGE DE TRANSFERT ET CONSTRUCTION D'UNE STATION D'ÉPURATION – LOT 2 – CONSTRUCTION D'UNE STATION D'ÉPURATION FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX » : AVENANT N°2 : MODIFICATIONS TECHNIQUES SANS INCIDENCES FINANCIÈRES.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il s'agit d'un avenant incorporant des modifications techniques au marché sans incidence financière et sans incidence sur les délais.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres élus et représentés (11 voix POUR), décident :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cet avenant n°2,
- **D'INSCRIRE** cette décision sur le registre des délibérations sous le numéro **2022-55**.

E – ACCEPTATION DEVIS NOUVELLE CANALISATION D'EAU PLUVIALE ET PASSAGE ELECTRICITÉ

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la demande des propriétaires de la parcelle AB25 l'ancienne canalisation unitaire eau de pluie et eau usée sera désaffectée. Elle sera remplacée par 2 canalisations séparées qui ont fait l'objet de servitudes signées par toutes les parties prenantes. La canalisation d'eau usée était prévue dans le marché de la station d'épuration. Par contre la nouvelle canalisation d'eau de pluie n'était pas prévue lors de la mise en séparatif des réseaux. Il convient donc de délibérer sur ce point.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres élus et représentés (11 voix POUR), décident :

- **D'ACCEPTER** le devis de la société CREAMSTEP pour un montant de 27 296,89 € (vingt-sept mille deux cent quatre-vingt-seize euros et quatre-vingt-neuf centimes) HT,
- **D'INSCRIRE** cette décision sur le registre des délibérations sous le numéro **2022-56**.

F – ACCEPTATION DEVIS REPARATION DE LA TOITURE DE LA SALLE DES SPORTS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'expert de notre assureur Allianz est passé vendredi 7/10/22. Un devis a été demandé à la société GECAPE qui avait refait cette toiture. L'expert a validé ce devis de réparation. La franchise s'élève à 300€.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres élus et représentés (11 voix POUR), décident :

- **D'ACCEPTER** le devis de la société GECAPE pour un montant de 4 484,49 € (quatre mille quatre cent quatre-vingt-quatre euros et quarante-neuf centimes) HT,
- **D'INSCRIRE** cette décision sur le registre des délibérations sous le numéro **2022-57**.

G – ATTRIBUTION DU MARCHÉ « AMÉLIORATION DE LA CIRCULATION DOUCE DES TROTTOIRS RUES ST ANTOINE ET ST PIERRE »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la société MCOI, notre Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), nous a remis son rapport d'analyse des offres le 28 septembre 2022. Cinq offres ont été reçues par voie dématérialisée par l'intermédiaire de la plateforme Marchesonline.com sous le numéro 3897476 :

- 1-SAS Eurovia pour 128 950,58 € HT,
- 2-SARL Constant Roussel pour 99 599,00 € HT,
- 3-OISE TP pour 114 720,15 € HT,
- 4-COLAS France pour 136 087,00 € HT,
- 5-SNC Eiffage Route pour 105 722,28 € HT.

Après analyse financière et technique, notre AMO propose d'attribuer le marché « Amélioration de la circulation douce des trottoirs rues St Antoine et St Pierre » à SNC Eiffage qui se classe première.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres élus et représentés (11 voix POUR), décident :

- **D'ATTRIBUER** le marché « Amélioration de la circulation douce des trottoirs rues St Antoine et St Pierre » à SNC Eiffage pour un montant de 105 722,28 € (cent cinq mille sept cent vingt-deux euros et vingt-huit centimes) HT,
- **D'INSCRIRE** cette décision sur le registre des délibérations sous le numéro **2022-58**.

H – RÈGLEMENT DU SERVICE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de règlement du service de l'eau.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité des membres élus présents et représentés (11 voix POUR) décident :

- **D'ADOPTER** le règlement du service d'adduction d'eau potable annexé à cette délibération,
- **D'INSCRIRE** cette délibération sous le numéro **2022-59**.

I – QUESTIONS DIVERSES :

1/ Réunion nitrates du 5/10/22 :

Etaient présents à Esquennoy : Maire et Adjoint Esquennoy, DGS Breteuil, CCOP, DDT, CD60, ARS, Véolia, Ameva.

Rappel des avancées : essai de pompage en juillet à l'ancien puits mais teneur en nitrates à 48 mg/l trop élevée pour envisager la dilution avec ce puits.

En parallèle, demande de raccordement avec Breteuil qui a été accepté.

Scénarios possibles : 2 solutions à étudier avec l'Ameva qui serait notre AMO (10 000€ d'étude et travaux) : dilution ou substitution avec Breteuil.

Prochaines étapes : réunion en SP la semaine du 7/11 et prochain point d'étape ARS début 2023.

2/ 11 novembre :

Rendez-vous à 9h30 au cimetière pour cérémonie à 9h45 au monument aux morts puis à la pierre du souvenir. Verre de l'amitié à la mairie pour clôturer la célébration.

3/ Sobriété énergétique :

- Eteindre (minuit à 5h) ou diminuer l'intensité des lampadaires : Mme Delattre se renseigne auprès de Mr Lamart des possibilités techniques.
- Baisser les chauffe-eaux : mairie, école, presbytère, salle des sports.
- Chauffage bâtiments à 19°C, salle des sports à 15°C.

4/ Travaux en cours :

- Isolation par l'extérieur de la salle des sports par la société DENIS,
- Réparation de la toiture de la salle des sports suite à la tempête de février par la société GE-CAPE,
- Panneaux de protection en mousse sur les murs de la salle des sports pour mise en conformité du terrain de basket (à poser pendant les vacances de la Toussaint),
- Démarrage des travaux de la station d'épuration le 17/10 par la société CREAMSTEP (subvention du CD60 d'environ 56000 € en attente),
- Changement du portillon du presbytère,
- Prévision de remplacement des ordinateurs de la mairie.

5/ Proposition Falck Energie Renouvelables :

Présentation très technique et peu de propositions financières. Demande de passage devant le prochain Conseil Municipal pour exposition du projet.

6/ Lampadaires supplémentaires :

Devis à faire réaliser pour la rue des aires et la rue des cerisiers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 00.



Signatures

M. Sylvain GERMAIN, Maire	M. Olivier RUBIGNY, Secrétaire
----------------------------------	---------------------------------------